



issa

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | AISS

Rapport régional

Couverture sociale des travailleurs salariés et non salariés en Afrique du Nord

Etude comparative

Sofia Amrani

Agent de liaison

Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique du Nord

Maroc

L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) est l'organisation internationale mondiale principale qui rassemble les administrations et les caisses nationales de sécurité sociale. L'AISS fournit des informations, des plateformes de recherche, de l'expertise pour ses membres afin de construire et de promouvoir des systèmes et des politiques de sécurité sociale dynamique à travers le monde.

Les publications de l'AISS sont protégées par le droit d'auteur. De courts extraits peuvent être reproduits sans autorisation à des fins non lucratives, sous réserve de mention de la source. Pour obtenir un droit de reproduction ou de traduction, veuillez en faire la demande auprès de l'Association internationale de la sécurité sociale, Publications de l'AISS, Case postale 1, CH-1211 Genève 22, Suisse.

Les dénominations employées ici, qui sont en conformité avec la pratique des Nations Unies, n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'AISS quant au statut juridique de tel ou tel pays, région ou territoire ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières de ces pays, régions ou territoires.

Ce document est disponible à l'adresse suivante: <http://www.issa.int/ressources>. Les opinions et les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux de l'éditeur.

Couverture sociale des travailleurs salariés et non salariés en Afrique du Nord

Etude comparative

Sofia Amrani

Agent de liaison

Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique du Nord

Maroc

Introduction

Au cours de ces dernières années, l'Afrique du Nord a porté une attention particulière au développement des régimes de sécurité sociale. En effet, les pays de la région ont œuvré pour parer aux déficits sociaux en mettant en place des programmes sociopolitiques ambitieux encourageant la création de l'emploi et l'amélioration de l'éducation, de l'accès aux soins de santé et du niveau de vie des assurés sociaux.

En revanche, les restrictions budgétaires, les fluctuations économiques, l'expansion du secteur informel et le vieillissement démographique freinent considérablement le développement de la couverture de sécurité sociale dans la région. Ainsi, les organismes gestionnaires ont décidé de revoir en profondeur leurs stratégies en l'adaptant au mieux au contexte économique et social du pays, tout en veillant à la maîtrise des dépenses et à la gestion intégrée des ressources.

La région de l'Afrique du Nord a connu, pendant une certaine période, une phase transitoire ayant permis à certains pays d'élargir la couverture sociale à des populations initialement non protégées comme les travailleurs du secteur agricole, les marins pêcheurs et même pour certains pays aux étudiants et aux travailleurs non salariés.

Plusieurs réformes ont été adoptées dans la région, reflétant de nouvelles visions et de nouveaux objectifs et plaçant l'assuré social au cœur des préoccupations des régimes. Ces réformes ont permis à certains organismes d'élargir leurs champs d'application, et à d'autres de se focaliser davantage sur l'amélioration de leur mode de gestion.

Afin de donner une vue exhaustive de la couverture sociale dans la région de l'Afrique du Nord, il est important de connaître le cadre général dans lequel opèrent les organismes gestionnaires de la sécurité sociale, et les catalyseurs ayant permis à certains pays d'étendre leur couverture sociale par rapport aux autres.

Le présent document a pour objet de proposer une analyse comparative de la couverture sociale dans les pays relevant du Bureau de liaison de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) pour l'Afrique du Nord, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Cette étude comparative donnera en premier lieu un aperçu général du contexte socioéconomique de la région, tout en mettant en avant les principaux secteurs d'activités et le niveau de développement économique et social. L'étude offrira ensuite une brève présentation des systèmes de sécurité sociale et de la couverture sociale dans la région, ainsi qu'une analyse comparative de la couverture des travailleurs non salariés en Afrique du Nord.

1. Etat des lieux de la sécurité sociale dans les pays d'Afrique du Nord

1.1. Indicateurs socioéconomiques

	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Population (en millions)	36,3	31,9	3,34	10,5
PIB	3%	3,3%	5%	3,7%
Taux de chômage	10%	9,1 %	31,2%	13%
Espérance de vie	73 ans	73 ans	57,5 ans	74 ans
Taux d'alphabétisation	73%	56%	61,5%	78%
Indice de fécondité	1,79	2,27	4,7	1,72
Ratio emploi-population (2009) (personnes âgées de 15 ans et plus)	52%	48%	47%	41%

Sources: Banque mondiale (2010); ONS Mauritanie (2008); ONS Algérie (2010); HCP Maroc (2010).

1.2. Contexte général de la région

1.2.1. Algérie

L'agriculture contribue à environ 12 pour cent du PIB et emploie un cinquième de la population active. Les principales récoltes sont le blé, l'orge, l'avoine, les agrumes, la viticulture, les olives, le tabac et les dattes. L'Algérie est un grand producteur de liège et un important éleveur de bétail.

L'industrie contribue à près de 55 pour cent du PIB et emploie un quart de la population. Le secteur tertiaire contribue à environ un tiers du PIB et emploie plus de la moitié de la population. Ces dernières années, l'Algérie a connu un ralentissement de sa croissance économique dû notamment aux effets de la récession mondiale et de la chute des cours du pétrole et du gaz.

En 2010, la croissance est repartie grâce à la reprise de la demande dans le secteur des hydrocarbures et au dynamisme des secteurs des services et de la construction qui ont été soutenus par le Programme d'investissements publics (PIP). La croissance a ainsi atteint 3 pour cent en 2010 (contre 2,4 pour cent en 2009) et devrait se consolider en 2011.

La population active¹ était de 10,8 millions de personnes en 2010. Le taux d'activité économique de la population âgée de 15 ans et plus s'établit à 41,7 pour cent en 2010. La population active occupée² a atteint 9,7 millions de personnes en 2010, soit un taux d'occupation de 27,2 pour cent en 2010.

Le salariat constitue la forme d'emploi qui concerne deux occupés sur trois (66,3 pour cent en 2010). En 2010, 33,4 pour cent des occupés sont des salariés permanents et 32,9 pour cent des

¹ Population active: regroupe la population active occupée (ayant un emploi) et les chômeurs (personnes à la recherche d'un emploi).

² La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

salariés non permanents et des apprentis; l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant représentent 29,5 pour cent de la main d'œuvre totale, alors que 4,2 pour cent des occupés sont des aides familiaux.

Le taux de chômage s'est établi à 10 pour cent en 2010. Le chômage des jeunes demeure le plus élevé, et reste la préoccupation majeure des pouvoirs publics.

1.2.2. Maroc

Le secteur agricole au Maroc est le secteur dominant du territoire. En effet, presque la moitié de la population active occupée est employée dans ce secteur qui contribue en 2010 à hauteur de 20 pour cent du PIB. La croissance économique est considérablement dépendante de ce secteur.

Le Maroc a peu de ressources minérales; les phosphates constituent sa richesse principale. L'industrie contribue à près d'un tiers du PIB, grâce aux secteurs du textile, des articles de cuir, de la transformation des aliments, du raffinage du pétrole, et du montage électronique.

En 2010, le secteur tertiaire contribue à hauteur de 50 pour cent du PIB. Il dépend cependant du tourisme, qui est un secteur très dynamique. Au cours des dernières années, l'économie marocaine a été caractérisée par une stabilité macroéconomique, une inflation basse et une croissance économique relativement ralentie. Le gouvernement continue à adopter des réformes et à poursuivre la libéralisation économique afin de stimuler la croissance et la création d'emplois.

Le pays affiche en 2010 une croissance d'environ 3,3 pour cent, grâce à la reprise du tourisme, des transferts de fonds des migrants, et de la reprise du secteur non agricole. Le Royaume tente également de diversifier son économie afin de ne plus rester extrêmement dépendant du secteur agricole, et mise ainsi sur des secteurs tels que l'*offshoring* pour stimuler sa croissance.

La population active représente 36 pour cent de la population marocaine, dont 91 pour cent est occupée, à raison de 44,2 pour cent de travailleurs salariés et 55,8 pour cent de non salariés. L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant constituent 46,6 pour cent de la population occupée. En 2010, le taux de chômage s'élevait à 10 pour cent, touchant particulièrement certaines tranches d'âge, notamment celle des jeunes entre 15 et 24 ans.

1.2.3. Mauritanie

La Mauritanie connaît actuellement de profondes mutations; elle est dotée de mines de fer et de côtes maritimes comptant parmi les plus poissonneuses du monde. L'agriculture occupe 20,4 pour cent de la population active et représente 3,7 pour cent du PIB réel (ONS, 2008a).

La Mauritanie a affiché des résultats encourageants en 2010. En effet, elle a enregistré une croissance d'environ 5 pour cent en 2010, en misant sur un cours élevé des produits miniers (fer et cuivre) et sur la reprise économique chez ses principaux clients et partenaires commerciaux.

Il s'agit d'une économie essentiellement dominée par les télécommunications et les industries extractives (fer, cuivre et or). L'inflation a atteint 4,2 pour cent en juin 2010 en raison de la hausse des prix énergétiques et alimentaires (ONS, 2008b). La population active représente

52,4 pour cent dont 68,8 pour cent est occupée. Le taux de chômage avoisine 31,2 pour cent, et 95 pour cent de la population mauritanienne vit de l'agriculture et du secteur informel.

1.2.4. Tunisie

L'agriculture est un secteur clé de l'économie tunisienne. Ces dernières années, l'amélioration de la production agricole a eu pour effet de développer davantage le secteur et a également permis au pays d'atteindre un niveau meilleur de sécurité alimentaire.

L'agriculture assure environ 11 pour cent du PIB et emploie approximativement 18 pour cent de la main-d'œuvre. L'économie locale est largement tournée vers les services, qui comptent environ 40 pour cent du PIB et emploie à peu près 50 pour cent de la population active occupée.

Ces dix dernières années, la Tunisie a affiché une croissance annuelle moyenne d'environ 3,7 pour cent. Durant les années 2009 et 2010, le pays a subi les effets de la crise économique internationale, avec une contraction du PIB et une croissance annuelle en dessous des 4 pour cent. Cependant, le pays a enregistré de nombreux progrès en matière d'espérance de vie et des infrastructures de santé et d'éducation.

En 2010, la Tunisie compte 10,5 millions d'habitants (INS, 2010). La population active représente 35,7 pour cent de la population, dont 87 pour cent est occupée. Le taux de chômage officiel s'est stabilisé à environ 13 pour cent, mais il reste plus élevé chez les jeunes, en particulier les jeunes diplômés.

Selon les estimations de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, 32 pour cent de la population tunisienne travaille dans le secteur informel (secteur agricole exclu).

1.3. La situation du chômage en Afrique du Nord³

Le chômage des jeunes est très élevé dans la région d'Afrique du Nord. En effet, parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans, cinq jeunes sur dix en moyenne sont au chômage. Le chômage des jeunes filles en Afrique du Nord reste le plus important.

En Mauritanie par exemple, 49,2 pour cent des jeunes filles n'ont pas d'emploi contre 32,7 pour cent des jeunes hommes. De plus, l'inactivité des jeunes filles en Afrique du Nord est une réalité pesante. En effet, 70 pour cent des jeunes filles algériennes sont inactives, contre près de 34 pour cent pour les hommes.

Le taux de chômage des jeunes marocains de 16 à 24 ans est d'une moyenne de 17,6 pour cent, et de 31,3 pour cent dans les régions rurales. Quelque 18 pour cent des jeunes diplômés restent sans emploi, et près d'un cinquième de ceux qui ont suivi une formation professionnelle est au chômage.

En outre, le secteur informel prend de plus en plus de place dans l'économie de la région. En effet, il s'agit d'une alternative pour les jeunes en raison de la faible employabilité en Afrique du Nord. L'emploi informel pour l'ensemble de la région se situe entre 40 et 55 pour cent du total de l'emploi non agricole. En Tunisie, la proportion travail informel/emploi total non agricole est de la moitié, alors qu'elle est plus proche de 40 pour cent en Algérie et au Maroc.

³ Source: BIT (2008).

2. Gestion de la sécurité sociale au niveau de la région

Les régimes de base en Afrique du Nord sont généralement fondés sur le principe de répartition et l'équité sociale. Certains régimes ne couvrent pas l'ensemble des travailleurs, ce qui laisse subsister des inégalités qui peuvent être importantes.

Les régimes complémentaires, vu leur caractère non obligatoire, peuvent pour leur part imposer la sélectivité au moment de l'affiliation, écartant ceux qui représentent des «mauvais risques». Ils sont capables en revanche d'une grande souplesse.

2.1. Aperçu général des systèmes de sécurité sociale en Afrique du Nord

La structure des régimes de sécurité sociale est configurée dans la région d'Afrique du Nord de différentes façons.

Avant les réformes, la quasi-totalité des régimes de la région s'appuyaient sur deux principaux organismes, qui avaient la charge d'offrir une couverture sociale aux travailleurs salariés du secteur privé pour le premier et à ceux du secteur public pour le deuxième.

Les réformes qu'ont connues les systèmes de sécurité sociale dans la région, notamment en matière d'assurance maladie, ont incité à la création d'un nouvel organisme chargé de la gestion de l'assurance maladie comme en Tunisie et en Mauritanie.

La Mauritanie présente quant à elle un système plus simple, avec trois organes gestionnaires: un pour les salariés du privé, un pour le secteur public, et une caisse chargée de gérer une assurance maladie progressive qui couvre déjà les employés des secteurs public et parapublic.

En Algérie, le système de sécurité sociale a été unifié. A l'origine, de multiples régimes existaient mais une forte volonté d'unification a entraîné une réforme majeure du système de sécurité sociale, où tous les régimes sont soumis aux mêmes règles de paiement des prestations, ce qui distingue l'Algérie par rapport aux autres régimes de la région.

Le système a connu une refonte ayant pour objectif de mettre fin à la pluralité des régimes (huit auparavant) et d'instaurer l'équité des droits entre les assurés sociaux. Actuellement, il existe cinq caisses, séparant la couverture sociale des travailleurs salariés de celle des non-salariés.

Ces régimes sont financés par répartition avec un objectif de constitution de provision, un fonds de réserve ayant vu le jour par décision du Conseil des ministres du 9 juillet 2006. Le financement du fonds de réserve est assuré essentiellement par l'affectation annuelle de 2 pour cent du produit de la fiscalité pétrolière.

Organismes gestionnaires de la sécurité sociale des travailleurs salariés et non salariés

Travailleurs	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Salariés du secteur public	CNAS ⁴	CMR ⁸	CRE ¹¹	CNRPS ¹³
	CNR ⁵	RCAR ⁹	CNAM ¹²	CNAM ¹⁴
	CNAC ⁶	CNOPS ¹⁰		
Salariés du secteur privé	CACOBATPH ⁷	CNSS ¹⁵	CNSS ¹⁶	CNSS ¹⁷
				CNAM
Non salariés	CASNOS ¹⁸			CNSS
				CNAM

En Tunisie et au Maroc, les régimes sont venus se juxtaposer les uns aux autres, au fur et à mesure de l'extension de la population couverte.

En effet, quatre caisses dessinent le contour du système de sécurité sociale marocain. En 1930 fut créé le premier régime de retraite au Maroc, le régime de retraite des fonctionnaires. Ce régime a donné naissance après l'indépendance (en 1956) à la Caisse marocaine des retraites (CMR).

La Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) a été créée en 1950, avec pour mission la fédération des sociétés mutualistes du secteur public au Maroc. En 2005, le gouvernement lui confia la gestion de la nouvelle Assurance maladie obligatoire (AMO) pour le secteur public. La CNOPS assure le recouvrement des cotisations salariales et contributions patronales, le remboursement et la prise en charge directe les prestations garanties.

Le Maroc a introduit en 1959 un régime d'assurance sociale pour le secteur privé, géré par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). En 2005, l'Etat lui confie la gestion de l'AMO pour le secteur privé.

En 1977 fut créé le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), qui constitue le régime de retraite obligatoire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales.

En Tunisie, deux caisses placées sous la tutelle de l'Etat assurent la gestion des régimes légaux de sécurité sociale: la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour le secteur privé et la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (CNRPS) pour le secteur public. Ces deux caisses gèrent un nombre important de régimes.

⁴ Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés

⁵ Caisse nationale des retraites

⁶ Caisse nationale d'assurance chômage

⁷ Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique

⁸ Caisse marocaine des retraites

⁹ Régime collectif d'allocation de retraite

¹⁰ Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale

¹¹ Caisse des retraites de l'Etat

¹² Caisse nationale d'assurance maladie

¹³ Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale

¹⁴ Caisse nationale d'assurance maladie

¹⁵ Caisse nationale de sécurité sociale

¹⁶ Caisse nationale de sécurité sociale

¹⁷ Caisse nationale de sécurité sociale

¹⁸ Caisse nationale de sécurité sociale des non salariés

Créée en 1960, la CNSS assure la gestion de neuf régimes de sécurité sociale, le régime des salariés non agricole étant le plus important:

- Régime des salariés non agricoles, créé en 1974;
- Régime des salariés agricoles, créé en février 1981;
- Régime des salariés agricoles amélioré, créé en juillet 1989;
- Régime des travailleurs non salariés, créé en 1995;
- Régime des travailleurs à faible revenu, créé en mars 2002;
- Régime des artistes, créateurs et des intellectuels (RACI), créé en décembre 2002 (régime géré pour le compte de l'Etat);
- Régime des travailleurs et des chantiers, créé en 2004.

dont deux facultatifs:

- Régime complémentaire, créé en novembre 1978;
- Régime des travailleurs tunisien à l'étranger, créé en janvier 1989.

La CNRPS gère quatre régimes de pensions différents:

- Régime général des agents publics institué en mars 1985;
- Les régimes spéciaux qui sont au nombre de trois:
 - Régime des membres du gouvernement, institué en mars 1983;
 - Régime des députés, institué en mars 1985;
 - Régime des gouverneurs institué, en mars 1988.

Avant l'indépendance de la Tunisie, les régimes de retraite étaient financés partiellement ou totalement par capitalisation. Actuellement, les régimes sont financés par répartition, quel que soit le secteur privé ou public.

En Mauritanie, trois régimes de base sont chargés de la gestion de la sécurité sociale:

- la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), instituée en 1967, gère le régime de sécurité sociale des travailleurs salariés du Code du Travail et du Code de la Marine marchande, les élèves des écoles professionnelles, les stagiaires et les apprentis, ainsi que les salariés auxiliaires et contractuels de l'Etat. Le régime couvre les prestations familiales, les risques professionnels et les pensions d'invalidité, de vieillesse et de décès.
- la Caisse des retraites de l'Etat (CRE) gère le régime des pensions dont les assujettis sont les fonctionnaires civils titulaires qui relèvent du statut général de la fonction publique, les magistrats de l'ordre judiciaire et les personnels des forces armées et de sécurité.
- la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), créée en 2007, est un régime d'assurance maladie de base obligatoire fondé sur le principe contributif et la mutualisation des risques. Dans une première phase, ce régime assurait la couverture médicale au profit des parlementaires, des fonctionnaires et agents de l'Etat, du personnel des forces armées et des titulaires de pension de ces groupes. Par la suite, cette couverture maladie a été étendue en 2010 aux personnels des établissements publics, sociétés à capitaux publics et personnes morales de droit public, en plus d'une couverture facultative pour certains ordres constitués.

2.2. Couverture sociale en Afrique du Nord

2.2.1. Indicateurs de l'emploi et du chômage

	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Population totale (en millions)	36,3	31,8	3,34	10,5
Population en chômage	9,9%	9%	31,2%	13%
Population active totale (en milliers)	10 812	11 441	1 750	3 769
Population active occupée (en milliers)	9 736	10 404	1 204	3 277
Population active occupée / population globale	27%	33%	36%	31%

Source: Statistiques d'organisations membres de l'AISS: Institut national de statistiques, Tunisie; Office national des statistiques, Algérie; Office national de la statistique, Mauritanie; Haut commissariat au plan, Maroc.

2.2.2. Populations couvertes dans la région

	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Travailleurs salariés	x	x	x	x
Travailleurs non salariés	x	-	-	x
Etudiants	x	-	x	x
Autres: employés de maison, artistes, etc.	x	-	x	x

Source: AISS (2011).

Le tableau ci-dessus montre que l'Algérie et la Tunisie offrent une couverture sociale à une large population par rapport à la Mauritanie et le Maroc.

2.2.3. Branches couvertes au niveau de la région

	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Invalidité, vieillesse et survivants	x	x	x	x
Maladie et maternité	x	x	x	x
Accidents de travail et/ou maladies professionnelles	x	x*	x	x
Chômage	x	-	-	x
Prestations familiales	x	x	x	x

* Gérés par des compagnies d'assurance.

Source: AISS (2011).

Les régimes de sécurité sociale dans la région d'Afrique du Nord offrent une large gamme de prestations sociales et couvrent à peu près toutes les branches de sécurité sociale.

Les taux de couverture sociale de la population active les plus élevés dans la région sont ceux de la Tunisie et de l'Algérie (respectivement 95 pour cent et 90 pour cent). Cependant en observant le taux de couverture par rapport à la population globale, ces taux restent encore faibles.

Les différences des taux de couverture enregistrés au niveau de la région s'expliquent notamment par des catégories de population non encore assujettis aux régimes de sécurité sociale dans certains pays.

En effet, en Mauritanie et au Maroc, les travailleurs non salariés et les chômeurs ne disposent d'aucune couverture sociale malgré le fait que ces populations représentent plus de 60 pour cent de la population active (un tiers de la population mauritanienne est au chômage).

2.2.4. Taux de cotisations

Taux de cotisations appliqué au secteur public (régime de base)

Pays	Taux de cotisations (pourcentage)			
	Assuré	Employeur	Etat	Total
Algérie	9	25	0,519	34,5
Maroc	12,520	12,5	-	25
Mauritanie	4	5	-	9
Tunisie	11,95	16,5	-	28,45

Source: Statistiques d'organisations membres de l'AISS.

Taux de cotisations appliqué au secteur privé (régime de base)

Pays	Taux de cotisations (pourcentage)				
	Assuré	Employeur	Etat	Total	Part allouée à la branche des pensions
Algérie	9	25	0,521	34,5	17,25 ²²
Maroc	6,29	18,5	-	24,79	11,89
Mauritanie	1	15	-	16	3
Tunisie	9,18	16,57 ²³	-	25,75	12,5

Source: AISS (2011).

L'Algérie applique le taux de cotisation le plus élevé, suivi de la Tunisie, du Maroc et de la Mauritanie.

En Mauritanie, la cotisation salariale concerne uniquement la branche des pensions, qui est de l'ordre de 1 pour cent.

Pour la branche des prestations familiales, la Mauritanie et le Maroc appliquent des taux de cotisations de 8 et 6,9 pour cent respectivement, qui sont à la charge exclusive de l'employeur.

En Tunisie, les prestations familiales, dont le taux de cotisation est de 3,10 pour cent, sont à la charge de l'employeur et de l'employé, alors qu'en Algérie, les prestations familiales sont entièrement à la charge de l'Etat.

3. Couverture sociale des travailleurs non salariés dans la région

¹⁹ A la charge du fonds des œuvres sociales.

²⁰ Pour les fonctionnaires de l'Etat.

²¹ A la charge du fonds des œuvres sociales.

²² Dont 0,5 pour cent à la charge de l'Etat.

²³ En plus d'un taux de cotisation relatif aux accidents de travail et maladies professionnelles (taux variant entre 0,4 et 4 pour cent selon l'activité).

Seules l'Algérie et la Tunisie offrent une couverture sociale aux travailleurs non salariés.

3.1. Algérie

En Algérie, le régime des non salariés existe depuis 1958, et il n'était jusqu'en 1974 qu'un régime de retraite pour les catégories professionnelles ne bénéficiant pas du régime des travailleurs salariés.

En 1970 fut promulgué un décret portant sur la création et l'organisation administrative de la Caisse d'assurance vieillesse des non-salariés du secteur non agricole (CAVNOS). Lors de sa création, le régime obligatoire a été institué en faveur uniquement des commerçants et industriels, puis étendu aux membres des professions libérales et artisanales. Les prestations relatives aux indemnités journalières, aux accidents de travail et aux allocations familiales sont exclues du champ d'application de ce régime.

La réforme du système de sécurité sociale algérien, en 1992, a donné naissance à la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS).

Cet organisme est chargé de la protection sociale des catégories professionnelles non salariées dont font partie, entre autres:

- les commerçants;
- les artisans;
- les industriels;
- les agriculteurs;
- les membres des professions libérales;
- etc.

Pour financer ce régime, les travailleurs non salariés versent une cotisation annuelle calculée en fonction du revenu annuel global de l'affilié, en appliquant un minimum et un maximum. Le taux de cotisation global est de 15 pour cent, réparti à parts égales entre les assurances sociales et la retraite.

Le paiement des prestations sociales est subordonné à l'accomplissement des obligations, notamment en ce qui concerne l'affiliation et le versement des cotisations, y compris les pénalités et majorations de retard.

Afin d'assurer la fiabilité des déclarations, les travailleurs non salariés sont tenus de présenter à la CASNOS une copie de la carte fiscale portant l'identification fiscale ainsi que la déclaration d'existence et/ou de la position fiscale délivrée par l'administration des impôts.

3.2. Tunisie

En Tunisie, la couverture des travailleurs non salariés des secteurs non agricole et agricole a été initialement scindée en deux régimes depuis 1982, puis unifiée en un seul régime en 1995, date à laquelle l'affiliation est devenue obligatoire. Le régime couvre toute personne exerçant à titre principal une activité professionnelle pour son propre compte ou en qualité de mandataire.

Le régime s'applique également aux métayers, aux masseurs de bains, aux travailleurs du secteur de l'artisanat titulaires d'une carte professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle, ainsi qu'aux chauffeurs de véhicules de transports publics réservés au

transport des personnes, titulaires d'une carte professionnelle, et qui n'exercent pas pour le compte de personnes morales.

La gestion du régime est confiée à la Caisse nationale de sécurité sociale. Les cotisations au régime sont basées sur un revenu forfaitaire affecté du coefficient multiplicateur correspondant à la classe (de 1 à 10) à laquelle appartient l'assuré.

Le taux de cotisation est fixé à 11 pour cent du revenu correspondant à la classe de l'assuré. Les cotisations se répartissent à raison de 7 pour cent pour financer la retraite et 4 pour cent pour les assurances sociales.

3.3. Tableau comparatif de la couverture sociale des travailleurs non salariés

	Algérie	Tunisie
Couverture	Initialement limitée aux pensions, la couverture s'est par la suite étendue aux assurances sociales.	Initialement destinée aux travailleurs non agricoles, la couverture s'est par la suite étendue aux travailleurs du secteur agricole.
Affiliation	L'affiliation au régime de sécurité sociale est obligatoire.	L'affiliation au régime de sécurité sociale est obligatoire.
Population couverte	Les catégories professionnelles non salariées dont font partie, entre autres: <ul style="list-style-type: none"> • les commerçants; • les artisans; • les industriels; • les agriculteurs; • les membres des professions libérales; • etc. 	Toute personne exerçant à titre principal une activité professionnelle pour son propre compte ou en qualité de mandataire.
Financement	Le taux de cotisation appliqué est de 15 pour cent des revenus déclarés avec un minimum et un maximum. Le versement des cotisations s'effectue annuellement. La déclaration du revenu se base sur la position fiscale délivrée par l'administration des impôts. Le mode de financement est la répartition.	Le taux de cotisation est de 11 pour cent appliqué à un multiplicateur du SMIG/SMAG selon la classe d'activité (référentiel des secteurs d'activité). Le versement des cotisations s'effectue trimestriellement. La déclaration du revenu se base sur le référentiel des activités (classes) Le mode de financement est la répartition.
Prestations servies	Assurances sociales Retraite	Assurances sociales Retraite

Conclusion

Malgré les similitudes existant entre les pays de la région, les régimes de sécurité sociale présentent des niveaux différents de développement. En effet, en Algérie et en Tunisie, les régimes de sécurité sociale offrent une large gamme de prestations sociales et couvrent à la fois les travailleurs salariés et non salariés. La couverture de sécurité sociale au Maroc et en Mauritanie reste cependant restreinte et ne concerne que les travailleurs salariés.

En Algérie, de profondes mutations ont marqué les régimes ces dernières années. En effet, le système de sécurité sociale a été radicalement réformé afin de pouvoir répondre aux différents défis des régimes et s'adapter au contexte socioéconomique du pays. Afin d'assurer l'équilibre financier des régimes algériens, la loi de finances de 2010 a prévu un fonds national de sécurité sociale alimenté par une quote-part de la taxe sur le tabac, une taxe sur les bateaux de plaisance et un prélèvement de 5 pour cent sur les bénéfices nets générés par l'importation des médicaments. Ce fonds sert à constituer une sécurité financière à long terme.

En Tunisie, les programmes de promotion de l'emploi et d'assistance sociale adoptés cette dernière décennie ont concouru à l'amélioration du niveau de couverture sociale dans le pays. En effet, plusieurs régimes ont été créés en vue d'offrir une sécurité sociale à une large frange de la population tunisienne. Cependant, sur le plan de l'équilibre financier, le système tunisien de sécurité sociale génère un déficit au niveau des régimes agricoles. De plus, des risques de déficit sont prévus à court et moyen terme au niveau de la branche vieillesse, dont les dépenses représentent plus de 68 pour cent des dépenses techniques de la sécurité sociale.

Pour le Maroc et la Mauritanie, les deux pays ont opté pour une extension progressive et prudente de leur couverture de sécurité sociale, ceci étant principalement dû aux limites budgétaires et à des conditions économiques défavorables. Cette dernière décennie, les régimes de sécurité sociale dans les deux pays ont connu des réformes majeures qui ont eu des retombées importantes sur la gestion de la sécurité sociale. En outre, des projets d'envergure ont été initiés en vue d'étendre la couverture à d'autres catégories de population. Parallèlement, la question de l'amélioration de la couverture sociale figure de plus en plus dans les débats et les discussions politiques des deux pays.

La région d'Afrique du Nord a enregistré des performances économiques relativement bonnes ces dernières années. En effet, de nouveaux secteurs d'activité en plein essor dans la région ont contribué à encourager l'employabilité et à faire diminuer la dépendance au secteur agricole. Des programmes d'envergure ont été initiés en vue d'encourager les investissements nationaux et internationaux et la promotion des entreprises dans les pays de la région d'Afrique du Nord. Cependant, les taux de chômage élevés (tout particulièrement chez les jeunes et les femmes), la faiblesse du taux d'activité des femmes, le développement incontrôlable du secteur informel et la forte prévalence de l'emploi vulnérable représentent des défis majeurs entravant considérablement l'expansion des régimes de sécurité sociale dans la région.

Bibliographie

- AISS. 2008. *Une sécurité sociale dynamique pour l'Afrique: une stratégie pour le développement* (Développements et tendances). Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- AISS, 2011. *Profils des pays*. Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- Banque mondiale. 2010. *Indicateurs du développement dans le monde*. Washington, DC.
- Bilel, S. 2010. *Politiques d'emploi des jeunes dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient* (Rapport technique, n° 32). Genève, Association internationale de la sécurité sociale.
- BIT. 2008. *Tendances mondiales de l'emploi*. Genève, Bureau international du Travail.
- BIT. 2011. *Tendances mondiales de l'emploi: le défi d'une reprise de l'emploi*. Genève, Bureau international du Travail.
- CASNOS. 2011. *Présentation de la CASNOS*. Alger, Caisse nationale de sécurité sociale des non salariés. <<http://www.casnos.com.dz>> (consulté le 29.03.2012).
- Chaabane, M. 2003. *Vers l'universalisation de la sécurité sociale: l'expérience de la Tunisie* (Document, n° 4). Genève, Bureau international du Travail.
- CMR. 2010. *Qui sommes-nous?*. Rabat, Caisse marocaine des retraites. <<http://www.cmr.gov.ma/>> (consulté le 29.03.2012).
- CNAS. 2011. *Présentation CNAS*. Alger, Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés. <<http://www.cnas.dz>> (consulté le 29.03.2012)..
- HCP. 2010. *Notes de conjonctures* (n° 15 et 16). Rabat, Haut commissariat au plan. <<http://www.hcp.ma>> (consulté le 29.03.2012).
- HCP. 2010. *Budget économique*. Rabat, Haut commissariat au plan. <<http://www.hcp.ma>> (consulté le 29.03.2012).
- INS. 2010. *Statistiques: données démographiques et sociales*. Tunis, Institut national de la statistique. <<http://www.ins.nat.tn>> (consulté le 29.03.2012).
- Lemoci. 2010. *Fiches pays du Moci*. Paris, Moniteur du commerce international.
- ONS. 2010. *Statistiques sociales*. Alger, Office national des statistiques. <<http://www.ons.dz>> (consulté le 29.03.2012).
- ONS. 2008a. *EPCV 2008: Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages en Mauritanie*. Nouakchott, Office national de la statistique
- ONS. 2008b. *Indice harmonisé des prix à la consommation*. Nouakchott, Office national de la statistique.
- ONS. 2010. *Note de conjoncture* (n° 20 à 22). Nouakchott, Office national de la statistique. <<http://www.ons.mr>> (consulté le 29.03.2012).
- RCAR. 2011. *Qui sommes-nous?*. Rabat, Régime collectif d'allocation de retraite. <<http://www.rcar.ma>> (consulté le 29.03.2012).
- Rouabhi, M. R. 2010. *Le système de sécurité sociale en Algérie: évolution historique*. Alger, El Othmania.
- Watson, C.; Fah, O. B. O. J. 2010. *Etude sur la protection sociale en Mauritanie: analyse de la situation et recommandations opérationnelles*. [S. l.], UNICEF.

Promoting and developing social security worldwide
Promouvoir et développer la sécurité sociale à travers le monde
Promover y desarrollar la seguridad social en el mundo
Soziale Sicherheit weltweit fördern und entwickeln
Развиваем и поддерживаем социальное обеспечение во всем мире
دعم و تطوير الضمان الإجتماعي عبر العالم
促进和发展全球社会保障